



PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ TEBBOUNE RÉAFFIRME SES ENGAGEMENTS

Page 2

GESTION DES DÉCHETS

**ADOPTION DU TRI
SÉLECTIF**

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5222 | Dimanche 9 mars 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**ASSAINISSEMENT
DU FONCIER AGRICOLE**

**PREMIER SUCCÈS
DE L'OPÉRATION**

Page 5

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

20 PARTIS DANS LA COURSE



Page 3

UTILISATION PACIFIQUE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

UN DROIT « INALIÉNABLE »

Page 3



ACTIVITÉS SYNDICALES

LE RAPPEL À L'ORDRE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Page 4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

20 partis dans la course

Les élections pour le renouvellement par moitié des membres du Conseil de la nation auront lieu aujourd'hui au niveau des Assemblées populaires de wilaya (APW) à travers le pays, une nouvelle halte qui vient consacrer davantage la pratique démocratique en Algérie et renforcer la crédibilité des institutions de l'Etat.



Pour rappel, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait convoqué, le 22 janvier dernier, le corps électoral pour le 9 mars 2025 en vue du renouvellement par moitié des membres élus du Conseil de la nation, et ce, en vertu des articles 91, alinéa 7, 121 et 122, alinéa 3, de la Constitution. Selon l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), le nombre des membres de l'électorat a atteint «27241 électeurs, dont 2350 membres des Assemblées populaires de wilaya (APW) et 24891 membres des Assemblées populaires communales (APC)».

Le nombre de dossiers de déclaration de candidature déposés a atteint «629 dossiers, dont 410 dossiers d'élus parrainés par 23 partis politiques, et 219 dossiers d'élus indépendants», indique la même source, précisant que «426 dossiers ont été acceptés, dont 249 dossiers déposés par des candidats parrainés par 20 partis politiques, et 177 dossiers d'élus indépendants». Il s'agit de «202 dossiers déposés par des membres des Assemblées populaires de wilayas (APW), et 224 déposés par des membres des Assemblées populaires communales (APC)».

Quant aux recours déposés au niveau des tribunaux administratifs, l'ANIE fait état de «164 recours, dont 152 rejetés et 12 acceptés ayant fait l'objet d'appel par l'Autorité indépendante», alors que le nombre de recours introduits au niveau des tribunaux administratifs d'appel est de «127 en appel, dont 120 rejetés et 07

retenus en application des dispositions judiciaires». «Trois recours introduits au niveau du Conseil d'Etat ont été rejetés car insusceptibles de recours», précise la même source. «En application des dispositions de la loi organique relative au régime électoral, les candidats au renouvellement par moitié des membres du Conseil de la nation, peuvent déposer la liste de leurs représentants au niveau des bureaux de vote pour assister aux opérations de vote», avait indiqué l'Autorité auparavant. L'ANIE a également rappelé les modalités de nomination des représentants des candidats au niveau des bureaux de vote et de la régulation du contrôle des opérations de vote dans les élections du renouvellement par moitié des membres élus du Conseil de la nation, pour garantir le bon déroulement, la régularité et la transparence du processus électoral dans toutes ses étapes, notamment durant le jour du scrutin, l'ANIE informe l'ensemble des candidats qu'ils peuvent déposer auprès de la délégation de wilaya de l'ANIE, la liste des personnes habilitées légalement à les représenter au niveau des bureaux de vote pour assister aux opérations de vote, précise le communiqué.

A ce titre, «les concernés sont tenus de respecter l'éthique et la déontologie des pratiques politiques qui disposent que le candidat élus responsable ne doit pas

utiliser ou exploiter son poste pour influencer sur l'opinion ou le choix libre, quel qu'en soit le moyen», ajoute l'ANIE.

L'ANIE a en outre souligné «la nécessité pour l'ensemble des candidats d'adhérer à cette noble démarche, par souci de concrétiser la crédibilité, la régularité et la transparence de l'échéance».

Selon l'article 121 de la Constitution: «les membres du Conseil de la Nation sont élus pour les deux tiers (2/3) au suffrage indirect et secret, à raison de deux sièges par wilaya, parmi les membres des Assemblées Populaires Communales et des membres des Assemblées Populaires de wilayas. Un tiers (1/3) des membres du Conseil de la Nation est désigné par le Président de la République parmi les personnalités et compétences nationales dans les domaines scientifique, professionnel, économique et social».

A cet égard, la Loi organique relative au régime électoral stipule que les deux tiers (2/3) des membres du Conseil de la nation sont élus pour un mandat d'une durée de six (6) ans. Les membres élus du Conseil de la nation sont renouvelés, par moitié, tous les trois (3) ans.

La délégation de wilaya de l'Autorité indépendante statue sur la validité des candidatures, conformément au même texte, qui précise que le scrutin «se déroule au niveau de l'APW. Le coordina-

teur de la délégation de wilaya de l'Autorité indépendante, peut prendre, après autorisation du président de l'Autorité, une décision à l'effet d'avancer ou de retarder les horaires d'ouverture ou de clôture du scrutin».

«Est déclaré élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix, en fonction du nombre de sièges à pourvoir», d'après le même texte stipulant qu'«en cas d'égalité des suffrages obtenus, est déclaré élu le candidat le plus âgé».

Le vote est obligatoire

Par ailleurs l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) informe l'ensemble des électeurs concernés par les élections de renouvellement par moitié des membres du Conseil de la nation, prévues dimanche 9 mars, que le vote est «obligatoire sauf en cas de force majeure», a indiqué un communiqué de l'Autorité. «En application des dispositions de l'ordonnance N 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral modifiée et complétée, notamment son article 218, ainsi que de la décision N 127 du 2 Ramadhan 1446 correspondant au 2 mars 2025, fixant les modalités de vote pour le renouvellement par moitié des membres du Conseil de la nation du 9 mars 2025, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) informe l'ensemble des électrices et électeurs concernés par les élections de renouvellement par moitié des membres du Conseil de la nation du 9 mars 2025 que le vote est obligatoire, sauf en cas de force majeure», lit-on dans le communiqué. «Le scrutin débutera à 8h00 et s'achèvera à 17h00 du même jour, et ce au niveau des sièges des Assemblées populaires de wilaya (APW)», rappelle la même source.

A cet effet, l'ANIE appelle l'ensemble des électrices et électeurs à «se conformer aux dispositions mises en place pour le jour du scrutin, tout en veillant à respecter les principes, l'éthique et la déontologie des pratiques politiques et électorales en vue de garantir la transparence, la régularité et la crédibilité du processus électoral».

BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

Garantir le respect du plan d'action national

Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred a présidé, jeudi, la réunion en session extraordinaire, du Comité national d'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et du financement de la prolifération des armes de destruction massive, indique un communiqué du ministère. Cette réunion

s'est déroulée au titre de l'année 2025, au siège du ministère des Finances, en présence du secrétaire général (SG) du ministère de la Défense nationale, en sa qualité de vice-président du comité et de nombre de ses membres, précise le communiqué. Cette réunion vise, selon le communiqué, «un suivi périodique des

actions en cours au niveau de tous les secteurs concernés par le plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI) portant sur 13 mesures recommandées et relatives à l'actualisation du système national de prévention des risques de blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme et à son optimisation en vue d'assurer la sortie, dans les meilleurs délais, de l'Algérie de la liste des pays soumis à une surveillance renforcée». A cette occasion, M. Bouzred a affirmé que cette session avait pour objectif d'assurer «un suivi minutieux des travaux du Comité et des groupes de travail spécialisés issus de celui-ci, appelant à la nécessité d'élever la cadence de la mise en œuvre des actions convenues, tout en programmant des rencontres bilatérales entre le ministère des Finances et les secteurs concernés, en présence de la cellule de renseignement financier et de la Banque d'Algérie (BA)». Le ministre a également insisté sur l'importance d'adopter un nou-

veau mode de fonctionnement du Comité, en vue d'améliorer la qualité de la coordination et de garantir le respect du plan d'action national afin de réaliser les objectifs escomptés, a précisé le communiqué, ajoutant que cette réunion a vu la présentation de deux principaux exposés.

Le premier exposé concerne «l'évaluation de l'avancement des travaux pour discuter de l'état actuel des travaux en cours au sein de la commission nationale de coordination, chargée du suivi de la mise en œuvre des recommandations visant à adapter le système national de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme aux récentes normes internationales en vigueur». Le deuxième exposé a porté sur «le suivi de la mise en œuvre des feuilles de route sectorielles intégrées dans le plan d'action convenu avec le GAFI, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme».



PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ

Tebboune réaffirme ses engagements



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a réaffirmé, vendredi, l'engagement constant à renforcer la place de la femme dans la société et lui permettre l'accès aux postes de haute responsabilité, afin que l'Algérie, fidèle à son authenticité, avance vers la modernité, le développement durable et la renaissance globale grâce à tous ses enfants dévoués.

PAR BRAHIM LAKHDARI

« Nous saisissons cette opportunité pour adresser nos vœux aux Algériennes à l'occasion de la Journée internationale de la femme et réaffirmer notre engagement constant à renforcer la place de la femme dans la

société et à lui permettre l'accès aux postes de haute responsabilité, afin que l'Algérie, fidèle à son authenticité, avance vers la modernité, le développement durable et la renaissance globale grâce à tous ses enfants dévoués», lit-on dans le message du président de la République, adressé à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme (8 mars).

«Les Algériennes célèbrent la Journée internationale de la femme au moment où elles concrétisent, avec des compétences remarquables et des qualifications hors pair, leurs aspirations en tant que travailleuses dans tous les secteurs et domaines et en tant que cadres dans des postes de responsabilité et de gestion au sein des institutions et organismes de l'Etat. Elles prouvent également leur mérite par leur réussite dans l'entrepreneuriat et manifestent leur engagement dans les affaires publiques en étant à l'avant-garde de la société civile et de l'action associative, démontrant ainsi leurs talents pour optimiser la performance et œuvrer au service de la société. Aux côtés des hommes, elles contribuent, sur un

pied d'égalité, à la renaissance de l'Algérie», a-t-il dit.

Le président de la République a en outre indiqué que la femme algérienne «célèbre sa Journée internationale dans une Algérie déterminée et en mesure de réaliser une renaissance globale.

Elle puise l'esprit de défi et de victoire dans les luttes de vaillantes femmes résistantes dont le parcours et les exploits dans la défense de la patrie restent gravés dans la mémoire»

«En cette Journée internationale de la femme, avec sa symbolique humaine d'émancipation, les Algériennes se remémorent avec fierté, le combat de la femme algérienne qui a fait don de soi durant la glorieuse Révolution de libération et a offert des exemples éternels de courage et de sacrifice, devenant ainsi un exemple à citer parmi les combattantes militantes et les moudjahidate qui ont placé l'honneur et la dignité de l'Algérie au-dessus de toute considération, et fait de la lutte pour l'indépendance, la plus noble des quêtes et le plus précieux des objectifs», a-t-il poursuivi.

B. L.

UTILISATION PACIFIQUE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Un droit « inaliénable »

Le délégué permanent de l'Algérie à Vienne, l'ambassadeur Larbi Latroche, a affirmé lors de sa participation aux travaux de la session ordinaire du Conseil des commissaires de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le droit «inhérent et inaliénable» à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, à travers un transfert fluide et inconditionnel de cette dernière aux pays en développement, notamment africains, pour contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable (ODD).

Dans le cadre de sa participation à cette session tenue à Vienne, du 3 au 7 mars, la délégation algérienne, conduite par l'ambassadeur Larbi Latroche, a souligné les positions de l'Algérie vis-à-vis des questions soumises au débat, notamment celles concernant la sûreté et la sécurité nucléaires, les sciences et les technologies nucléaires. L'Algérie a affirmé «le droit

inhérent et inaliénable» à un accès aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, à travers un transfert fluide et inconditionnel de cette dernière aux pays en développement, notamment africains, pour contribuer à la réalisation des ODD. L'Algérie, par le biais de son délégué permanent, a mis en lumière les progrès réalisés par le pays dans le renforcement de la contribution des applications nucléaires aux efforts nationaux visant à promouvoir les secteurs de la santé, de l'agriculture, des ressources en eau, de l'environnement, de l'énergie, et d'autres, à la faveur du programme de coopération technique avec l'AIEA.

Latroche a réaffirmé, dans ce sens, la volonté de l'Algérie de poursuivre le renforcement de sa coopération avec l'Agence, notamment à travers le programme cadre national (2024-2029) qui accorde la priorité aux domaines de l'agri-

culture, des ressources en eau, de l'alimentation et de la santé, notamment la lutte contre le cancer, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Le délégué permanent a souligné le rôle pionnier de l'Algérie dans le renforcement de l'accès des pays africains aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à travers la formation dispensée par ses centres collaborant avec l'Agence.

En ce qui concerne la cause palestinienne, et face à la destruction systématique des infrastructures dans la bande de Gaza suite à l'agression sioniste, notamment les hôpitaux spécialisés dans le traitement des patients atteints de cancer, le délégué de l'Algérie a appelé l'AIEA, dans le cadre de son mandat, à adopter un programme d'urgence couvrant les besoins de l'Etat de Palestine en équipements thérapeutiques et de diagnostic nécessaires

DÉPORTATION DE LA POPULATION DE GHAZA

L'Algérie réitère sa position

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib a pris part, à Djeddah (Arabie Saoudite), aux travaux de la session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) pour discuter de l'agression sioniste contre le peuple palestinien et des plans d'annexion et de déportation, a indiqué samedi un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Ont pris part à cette session extraordinaire, convoquée par la Palestine, pays frère, le Secrétaire général de l'OCI, Hussein Ibrahim Taha, ainsi que de nombreux ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'organisation. Cette session «a examiné les derniers développements de l'agression israélienne incessante contre le peuple palestinien dans le contexte des évolutions graves et sans précédent auxquelles est confrontée la cause palestinienne, et été une occasion opportune pour entériner la réintégration de la République arabe syrienne au sein de l'OCI», précise le communiqué. Dans son allocution, M. Chaib a plaidé pour «une position islamique unifiée rejetant catégoriquement les appels visant à déporter le peuple palestinien», et une mobilisation du soutien international nécessaire pour son maintien sur sa terre", ajoute la même source.

Le secrétaire d'Etat a réaffirmé «l'engagement de l'Algérie, sous la conduite judicieuse du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à ne ménager aucun effort pour défendre la cause palestinienne», soulignant «les efforts diplomatiques incessants déployés par notre pays en soutien à cette cause légitime, notamment depuis son accès à la qualité de membre non permanent au sein du Conseil de sécurité onusien».

Il a également appelé à «faire pression par tous les moyens possibles, en vue de mettre en œuvre l'ensemble des clauses de l'accord de cessez-le-feu pour mettre un terme à l'effusion du sang palestinien dans la bande et s'assurer du retrait de l'occupant de tous les territoires de la bande de Gaza», exhortant, «à la conjugaison et à l'unification des efforts au double plan arabe et islamique, en vue d'accélérer la reconstruction de Gaza et de barrer la route aux appels visant à vider la bande de ses habitants».

Dans le même contexte, M. Chaib a appelé à «lancer un véritable processus politique qui aboutira à l'établissement d'un Etat palestinien souverain, dans le cadre de la solution à deux Etats, étant la base de la légalité internationale».

Au terme de son allocution, M. Chaib s'est félicité du retour de la République arabe syrienne, pays frère, au sein de l'OCI, appelant à ce titre, à «resserrer les rangs en vue de promouvoir cette organisation», lit-on dans le communiqué du ministère. La décision ayant sanctionné les travaux de cette session extraordinaire, a invité l'ensemble des Etats membres de l'OCI à «soutenir les efforts palpables et soutenus consentis par l'Algérie, en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité, en soutien aux causes islamiques, en général, et à la cause palestinienne, en particulier», a conclu la même source.

PRODUCTION
PHARMACEUTIQUE
**76 % des besoins
du pays couverts**

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, a souligné, jeudi à Oran, que la production pharmaceutique nationale a fait des progrès considérables, couvrant désormais 76 % des besoins nationaux.

Le ministre, qui a visité plusieurs entreprises publiques et privées spécialisées dans l'industrie pharmaceutique à Mostaganem et Oran, a précisé que ces entreprises renforcent la capacité nationale de production pharmaceutique. Kouidri a supervisé l'inauguration d'une nouvelle unité de production de protoxyde d'azote, un gaz médical utilisé en anesthésie, rattachée à l'usine des gaz médicaux et industriels «Ryanox», sise à Bethioua. Il a noté que cette entreprise, qui a commencé la production en 2021, a connu un développement très rapide et exporte aujourd'hui ses produits vers plusieurs pays en Afrique et en Europe. Mohamed Amine Tazi, directeur du groupe «Ryanox», a indiqué que cette unité, avec une capacité de production de 250 kg par heure, est la deuxième, le groupe possède déjà une première unité avec une capacité de 100 kg par heure. Il a précisé que son entreprise exporte ses produits vers 9 pays africains et européens et qu'elle s'appête à s'étendre pour exporter vers d'autres pays en Europe et en Amérique.

Le ministre, qui a également supervisé l'inauguration d'une nouvelle unité de lyophilisation stérile rattachée à l'entreprise de production pharmaceutique «Sopha», a fait savoir que ce projet est le premier du genre au niveau national. Il a également visité la succursale régionale de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques «Benyoucef Benkhedda» à Oran, où il a assisté à une présentation sur cette agence, responsable de l'évaluation de l'efficacité et de la sécurité de l'utilisation des produits de santé, tels que les médicaments, les matières premières et les dispositifs médicaux. M. Kouidri a également inspecté un projet de production d'unités de kits de dépistage rapide du groupe «Saïdal». Il a souligné qu'il s'agit d'un produit innovant fabriqué pour la première fois en Algérie, précisant que le projet sera livré en mai prochain et entrera en exploitation en juillet ou en août.

ACTIVITÉS SYNDICALES

Le rappel à l'ordre du ministre de l'Éducation



Lors d'une conférence nationale en visioconférence, le ministre de l'Éducation nationale a réaffirmé l'engagement de son département à garantir le droit des partenaires sociaux à exercer leur activité syndicale en toute liberté, conformément aux dispositions de la loi 23-02.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Il a précisé que les organisations syndicales agréées et comptant des adhérents sont autorisées, en vertu de l'article 95 de cette loi, à désigner un représentant syndical chargé de diffuser des informations en lien avec l'activité

syndicale et de collecter les cotisations en dehors des heures de travail.

Toutefois, elles ne peuvent créer de sections syndicales qu'après avoir obtenu une représentativité reconnue.

S'agissant de l'application des décrets exécutifs 25-54 et 25-55 relatifs au statut particulier des personnels de l'éducation nationale et au régime indemnitaire, le ministre a suivi un exposé sur l'état d'avancement des opérations de gestion des ressources humaines.

Il a insisté sur l'uniformisation des procédures et la coordination avec l'administration centrale pour garantir une mise en œuvre équitable à l'échelle nationale. Concernant les examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat 2025, le ministre a rappelé l'importance du strict respect des dispositions de la circulaire fixant les modalités d'organisation des épreuves de ces examens officiels. Il a également

appelé les directeurs de l'éducation à réunir les conditions optimales pour assurer le bon déroulement des examens. Enfin, le ministre a exhorté les responsables du secteur à assurer le bon déroulement des diverses manifestations et activités éducatives organisées par le ministère, notamment celles en collaboration avec d'autres secteurs et institutions, telles que le championnat national scolaire des sports collectifs, le Parlement de l'enfant algérien et la campagne nationale de sensibilisation aux dangers d'une mauvaise utilisation d'Internet.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le ministre a adressé ses félicitations aux employées et travailleuses du secteur de l'éducation, mettant en avant leur rôle essentiel dans l'amélioration du système éducatif national.

C. A.

GESTION DES DÉCHETS

Adoption du tri sélectif

PAR IDIR AMMOUR

La mauvaise gestion des ordures pose de plus en plus de problèmes environnementaux et sociétaux. Qu'il s'agisse de décharges sauvages ou de brûlage à l'air libre.

Ces pratiques constituent une cause majeure de pollution. Car, elles libèrent des substances toxiques dans l'air, l'eau et les sols, contaminant les écosystèmes et

menaçant la biodiversité. Malgré les discours politiques et la volonté des autorités, le recyclage des déchets en Algérie demeure toujours une filière à la traîne. Si le recyclage de produits organiques semble décoller, avec d'autres initiatives, l'Algérie est loin d'assurer une valorisation efficiente de ses déchets. Selon les chiffres avancés, sur les 13,5 millions de tonnes de déchets ménagers, seuls 9 % des déchets sont recyclés. Un

taux insignifiant par rapport au potentiel existant. Pour les spécialistes, la gestion des déchets dans le pays est « une bombe à retardement avec la création davantage de décharges, à savoir des espaces de stockage, sans régler le problème à la source. Il est primordial de réfléchir à un système global qui va du tri au niveau des ménages jusqu'aux centres de valorisation », plaident-ils.

La ministre de l'Environnement et des Énergies renouvelables, la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Nadjiba Djilali, abonde dans le même sens, lors d'une plénière consacrée aux questions orales, soulignant que l'objectif étant de réaliser un développement durable et une économie verte.

En effet, la ministre a indiqué que la politique de gestion des déchets et des décharges publiques faisait partie intégrante des efforts consentis pour améliorer la qualité de vie des citoyens. La nou-

velle stratégie repose sur le recyclage des différents types de déchets valorisables et récupérables, dans le cadre du nouveau modèle de développement en Algérie 2035. L'accent est mis sur la réduction de la production des déchets à la source en priorisant le tri sélectif, permettant ainsi de recycler 30% des déchets ménagers, 30% des déchets spéciaux et 50% des déchets inertes. À ce propos, la ministre a rappelé que la loi de finances 2025 avait consacré cette tendance. Ainsi, 19 projets de tri sélectif des déchets ménagers ont été enregistrés dans différentes wilayas, en sus de huit projets dédiés au compostage des déchets. Quant à la protection de l'espace maritime et côtier, la ministre a affirmé que l'ensemble des ressources législatives et réglementaires nécessaires a été mobilisé, en vue de préserver les zones côtières sensibles ou exposées à des risques environnementaux.

I. A.



ASSAINISSEMENT DU FONCIER AGRICOLE

Premier succès de l'opération

L'office national des terres agricoles (Onta) a indiqué que l'opération de l'assainissement agricole a débouché à réaliser l'objectif à 96%. Cela a permis à accorder des concessions à 200.000 investisseurs sur un total de 2,3 millions d'hectares.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Dans un entretien accordé à l'agence spécialisée Bloomberg, le DG de l'Onta Mohamed Lanasri a souligné que « l'Etat continue à identifier les zones les plus appropriées pour les récupérer et les proposer ensuite aux investisseurs via une plate-forme numérique ». Pour l'heure, les autorités se concentrent sur la récupération de 500.000 hectares qui seront accordées plus tard sous forme de concessions. Le DG de cette instance précise que depuis le démarrage de cette initiative « près de 96% de l'objectif a été atteint » soulignant que la mise en concession se fait dans un cadre transparent et efficace via sa plate-forme.

L'Etat veut mettre en place à travers ce dispositif un cadre légal pour la concession des terres agricoles dans ce qui est convenu le futur projet des cultures stratégiques. Le blé, le maïs et la betterave sucrière sont considérés comme une priorité dans la phase actuelle de l'investissement agricole.

Le DG de l'Onta signale à cet effet que « l'année 2025, le gouvernement entend allouer 120.000 hectares de terres aux investisseurs dans toutes les wilayas du pays ». Pour garantir le succès de cette opération, le responsable de cette structure met en lumière les rapports des directions de services agricoles, les



communes et les expertises juridiques. Cela a débouché à une mise en conformité des principaux concernés sur l'obligation de se conformer à la nouvelle feuille de route auxquels doivent souscrire les futurs bénéficiaires à savoir un cadre légal et transparent dans l'investissement et la contribution à un projet d'intérêt public lié à la production agricole quelque soit la filière. Dans l'effort actuel de récupérer le foncier agricole qui a fait l'objet de détournement par le biais de spéculateurs, les autorités ont pris l'engagement de clore ce dossier avant la fin de cette année. Il faut rappeler que l'Etat a procédé à la

régularisation de près de 1,2 million d'hectares du foncier agricole et a, en même temps, fixé les règles d'attribution en obligeant les contractants à ne pas laisser la surface agricole attribuée à être hors usage. Sur le plan judiciaire, toute utilisation des terres agricoles en dehors de leur vocation première peut entraîner les auteurs de délits à des peines d'emprisonnement entre 5 à 10 ans et des lourdes pénalités. Pour l'heure, il faudra s'attendre à un bilan global d'une opération qui est plus que nécessaire pour préserver le patrimoine foncier agricole.

F.A.

SERVICE PUBLIC D'ÉPURATION

Augmentation des capacités de traitement des eaux usées

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a affirmé, jeudi, que le secteur œuvrait à renforcer le service public d'épuration, à travers l'augmentation des capacités de traitement des eaux usées, la réalisation de nouveaux systèmes d'épuration, la réhabilitation et la modernisation des systèmes actuels en cours d'exploitation. Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par le vice-président de l'APN, Moulder Bouden, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, et de membres du Gouvernement, le ministre a précisé que son secteur avait adopté un plan d'action, visant à améliorer les capacités d'épuration au niveau national, indiquant que les efforts comprennent la mise en oeuvre de nouveaux projets et la réhabilitation des infrastructures existantes. S'agissant de la wilaya de Saida, le ministre a fait savoir que le secteur de l'hydraulique de la wilaya mène actuellement une étude

pour l'extension des stations d'épuration des eaux usées dans la commune d'Ain El Hadjar, en sus de l'enregistrement d'autres opérations pour la réhabilitation des installations de traitement dans les communes de Saida et Hessasna, ainsi que des bassins naturels des communes de Sidi Amar et Sidi Aissan. Le ministre a fait savoir que les services compétents s'employaient à parachever les procédures administratives nécessaires pour le lancement des travaux.

Pour ce qui est de la possibilité de construire de nouveaux barrages dans la wilaya de Guelma, le ministre a précisé que l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) avait programmé une visite au site de Oued Ghanem, avec la participation des experts et ingénieurs de l'Agence, en vue d'étudier la faisabilité du projet, faisant savoir que les résultats préliminaires étaient positifs, avec la possibilité d'effectuer une autre étude plus détaillée sur la viabilité de réalisa-

tion du projet à l'avenir. Par ailleurs, le ministre a affirmé que le secteur de l'hydraulique œuvrait à interconnecter les barrages afin de renforcer ceux dont les réserves sont en baisse à partir de ceux disposant d'une abondance en ressources hydriques.

Quant à la qualité de l'eau distribuée dans la wilaya d'El Meghaier, le ministre a mis en avant que le secteur s'attelle à assurer un approvisionnement en eau potable conformément aux normes requises, relevant que cette wilaya, à l'instar d'autres régions, souffrait d'une teneur élevée en sels et en minéraux dans les eaux souterraines. Dans ce cadre, la Direction des ressources en eau de la wilaya a enregistré un projet d'une valeur de 86 millions de dinars pour l'acquisition d'équipements et de matériels pour appuyer le fonctionnement des stations de traitement et assurer les interventions et l'entretien périodique.

R.N.

11^E FORUM AFRICAIN
DE L'INVESTISSEMENT
ET DU COMMERCE

Vers la participation de 1000 personnalités économiques

La 11e édition du Forum africain de l'investissement et du commerce (AFIC11) sera organisée, les 10 et 11 mai prochains à Alger, avec la participation de 43 pays, a indiqué, vendredi soir, le président du Centre arabo-africain d'investissement et de développement (CAAID) et commissaire de l'AFIC11, Mohamed Amine Boutalbi.

Dans une déclaration à l'APS, en marge de la 14e édition de l'Iftar annuel du Ramadhan «Forum du développement», M. Boutalbi a indiqué que l'AFIC11 qui sera organisé par le CAAID, sous le signe «Intégration et prospérité africaine», verra la participation de plusieurs ministres africains et de plus de 1.000 personnalités économiques, outre la signature de plus de 120 accords entre les participants. L'AFIC11 contribuera à la préparation de la 4e édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF), prévue du 4 au 10 septembre prochain à Alger avec la participation de 144 pays, et dont les transactions commerciales pourraient atteindre 44 milliards USD, a fait savoir M. Boutalbi qui occupe également le poste d'ambassadeur de cette foire. A cet effet, l'intervenant a mis en avant l'importance pour l'Algérie d'exploiter ces manifestations, d'autant que plusieurs établissements financiers continentaux et internationaux et des agences africaines d'encouragement de l'investissement vont y participer.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL

Kamel Mansouri installé au poste de DG

Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred a présidé, jeudi, la cérémonie d'installation de M. Kamel Mansouri, au poste de directeur général (DG) de la Banque du développement local (BDL), en remplacement de M. Youcef Lalmas, indique un communiqué du ministère.

A cette occasion, M. Bouzred a félicité le nouveau Directeur général pour sa nomination, lui souhaitant «succès et réussite dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions, notamment en cette phase décisive que traverse la BDL, après l'ouverture de son capital pour son introduction à la Bourse d'Alger», note la même source. Après avoir mis en avant «le rôle pivot de la BDL dans le financement de l'économie nationale et l'appui à l'investissement», le ministre a insisté sur «l'importance de poursuivre les efforts et de renforcer les acquis afin d'accompagner les transformations économiques et financières, tout en améliorant la qualité des services fournis aux citoyens». Dans le même sillage, M. Bouzred a présenté «ses remerciements et exprimé sa reconnaissance à M. Youcef Lalmas, pour les efforts déployés à la tête de la BDL, lui souhaitant plein succès pour la suite de son parcours». Le ministère rappelle que le nouveau DG avait occupé, auparavant, le poste de Directeur général de la Caisse nationale de l'investissement (CNI).

R.N.

MIDI

Pages 8 - 9 et 10



RAMADHAN ET PÂTISSERIES

Zlabiya, kalb el louz... des sucreries à consommer avec modération!

Le mois de Ramadhan est celui de la consommation en général mais aussi de la consommation de produits sucrés et de pâtisseries en particulier. En tête de liste, on retrouve les sucreries, consommées le plus souvent après la rupture du jeûne et lors de la soirée...





RAMADHAN ET PÂTISSERIES

Zlabiya, kalb el louz... des sucreries à consommer avec modération !

Le mois de Ramadhan est celui de la consommation en général mais aussi de la consommation de produits sucrés en particulier. En tête de liste, on retrouve les sucreries, consommées le plus souvent après la rupture du jeûne et lors de la soirée.

Commencer par la zlabia et la samsa et en finissant par la baklawa. Sans oublier que le tout est arrosé avec du thé sucré ou des produits sucrés gazéifiés. Cette consommation de produits sucrés en général est multipliée, voire triplée, pendant les soirées ramadanesques par rapport aux soirées du reste de l'année. Mais quelle est la conséquence de cette consommation sur votre santé ?

Que contiennent ces pâtisseries ?

Les pâtisseries font partie de la famille des sucreries en général. Ce sont des produits complexes composés de sucre, de gras et généralement de margarine ou parfois de beurre, d'œufs, de graines oléagineuses (amandes, noix, noisettes,



pignons...), de farine ou d'amidon, de colorants naturels ou chimiques... qui restent des produits très énergétiques et à absorption rapide. Si le sucre est l'aliment préféré des cellules cérébrales et indispensable pour notre équilibre alimentaire, nos besoins ne dépassent guère les 10 % des apports énergétiques totaux et rentrent sous les besoins alimentaires en glucides qui, eux-mêmes, se situent entre 50-60 % des apports énergétiques journaliers.

Conséquences d'une consommation excessive

La consommation exagérée de pâtisseries n'est pas sans conséquence par rapport à la santé. Une absorption excessive de glucides simples ajoutés notamment sous cette forme favorise

le risque de prise de poids chez les gens de poids normal, peut augmenter le risque d'obésité chez les gens qui sont déjà en surpoids, de même que le risque de diabète de type 2 ou encore de caries dentaires et bien plus d'autres maladies.

Conseils

Sans proscrire pour autant ces produits, il est recommandé de réduire la consommation actuelle de ces sucreries qui apportent beaucoup d'énergie... de pouvoir les remplacer lors des soirées par des fruits frais en salade ou en jus sans ajout de sucre. Ces sucreries, y compris les pâtisseries, doivent être consommées occasionnellement et non quotidiennement. Il est évident de ne pas trop consommer le jour de l'Aïd, ça permet

d'éviter des problèmes digestifs et le dumping syndrome dû à l'augmentation des quantités ingérées et offertes lors des visites pour fêter l'Aïd. Il faut aussi savoir que les boissons sucrées (dont les sodas) qui accompagnent les pâtisseries, qu'elles soient gazeuses ou plates, sont des sources importantes de calories vides et sont très riches en glucides simples ajoutés (1 litre de soda renferme 15 à 25 morceaux de sucre). Il faut noter aussi qu'aujourd'hui, il est prudent de limiter l'utilisation excessive des margarines parce qu'elles sont riches en huiles hydrogénées qui s'avèrent dangereuses pour la santé et même plus nocives que le beurre lui-même.

Source article : tendancemag.com

Bien dormir malgré la chaleur



Quand le mercure grimpe, il devient rapidement difficile de dormir paisiblement. Quelques mesures simples peuvent permettre de retrouver un sommeil de qualité.

Alors que la canicule continue de s'étendre sur l'Hexagone, la fatigue s'accumule. Non seulement les fortes températures de la journée astreignent notre organisme, mais elles réduisent la qualité de notre sommeil. La faute à notre système interne de régulation de la température.

"Nous sommes des homéothermes, rappelle le Dr

José Haba-Rubio, du centre d'investigation et de recherche sur le sommeil de Lausanne (Suisse). Cela implique que notre température interne soit finement régulée pour que nos fonctions vitales ne soient pas perturbées." S'il fait trop froid ou trop chaud, l'organisme va déclencher des mécanismes de régulation pour ramener la température du corps à 37 °C. En cas de chaleur importante, ce sont principalement la vasodilatation des vaisseaux superficiels et la transpiration qui permettent de tempérer le corps.

Ces processus sont cependant moins efficaces durant le sommeil. "Si la température interne augmente trop au cours de la nuit, le cerveau émet un signal d'alarme et c'est le moment où l'on se réveille", explique le docteur Haba-Rubio. Le sommeil des jeunes enfants et des personnes âgées est particulièrement perturbé en cas de fortes chaleurs, les mécanismes de régulation thermique étant moins efficaces aux âges extrêmes de la vie.

Les bons gestes

Pour ne pas ressentir d'inconfort et dormir paisiblement, il faut que la température cutanée ne dépasse pas 30°C. "Pour favoriser le sommeil quand il fait chaud, ce sont les recommandations classiques qu'il convient d'appliquer", rappelle José Haba-Rubio. Ne pas trop se couvrir et veiller à ce que la chambre soit bien ventilée sont les premières choses à faire. Pour les petits, les tours de lit en

tissu peuvent gêner la circulation de l'air et il peut être utile de les retirer. Placer des linges humides dans la pièce, voire humidifier les draps avec un brumisateur peut apporter un peu de fraîcheur. En s'évaporant, l'eau permet en effet de diminuer légèrement la température ambiante.

Mais lutter contre la chaleur amène souvent à dormir fenêtres et volets ouverts, ce qui peut aussi être source de nuisances, surtout en ville. "Le sommeil est très influencé par l'environnement, souligne le Dr Haba-Rubio. Et le bruit est un des plus grands perturbateurs. Il ne faut, donc, pas hésiter à utiliser des bouchons d'oreilles type boule Quies, sous peine de ne pas dormir non plus, mais cette fois à cause du bruit ambiant."

Idem pour la lumière. Pour favoriser l'endormissement, il faut éviter de s'exposer à une trop grande luminosité en fin de soirée. Et ceci vaut aussi pour la lumière provenant d'écrans. Mieux vaut, donc, bannir l'usage de tablettes, ordinateurs et consoles avant le coucher, d'autant plus que ces appareils produisent eux-mêmes de la chaleur.

Enfin, pour s'assurer un sommeil de qualité mieux vaut éviter tout ce qui conduit à une augmentation de la température interne du corps, en particulier la pratique d'activités physiques après 20 h, les repas trop riches en graisses et la consommation de boissons sucrées.



CARNET DE RECETTES

Soupe de légumes sans viande



Ingrédients :

2 poireaux
2 carottes
3 pommes de terre
2 courgettes
Thym frais
1 cube de bouillon
1 noisette de beurre

Préparation :

Nettoyez, épluchez et coupez les légumes en petits dés. Dans une marmite, déposez les légumes, ajoutez l'eau et le cube de bouillon (ou du bouillon). Salez, poivrez et laissez cuire à couvert environ 25 min (testez la cuisson à l'aide d'une lame de couteau). Ôtez la branche de thym et passez les légumes au mixer, ajoutez une bonne noisette de beurre. Rectifiez l'assaisonnement et servir chaud.

Croquettes d'aubergine sauce blanche



Ingrédients pour les croquettes d'aubergines :

2 grandes aubergines
1 c. à c. de cumin
Sel, poivre noir
2 jaunes d'œuf
1 demi-botte de persil haché
Farine pour ramasser les croquettes (jusqu'à pouvoir réaliser des quenelles à l'aide de deux cuillères)

Huile pour la friture.

Ingrédients pour la sauce :

Des morceaux de poulet
1 oignon moyen
1 gousse d'ail
½ botte de persil (laissez quelques brins pour la décoration)
Sel et poivre noir
1 c. à s. de smen (ou de beurre)
1 belle poignée de pois chiches trempés la veille
Piment (selon le goût)

Préparation :

Grillez les aubergines, épluchez-les et écrasez-les à la fourchette, ajoutez du sel, du poivre noir, cumin, persil haché, 2 jaunes d'œuf et de la farine pour avoir une pâte qui se ramasse partiellement, pas une pâte dure. Formez des quenelles en utilisant 2 cuillères à soupe, et plongez-les directement dans un bain de friture bien chaud. Après friture, placez-les sur du papier absorbant.

Préparer une sauce blanche : Faites revenir l'oignon haché et l'ail écrasé dans le smen fondu. Ajoutez les morceaux de poulet et laissez revenir un peu. Ajoutez la demi-botte de persil bien ficelée, le sel et le poivre noir. Ajoutez les pois chiches. Arrosez avec 2 verres d'eau et laissez cuire, si les morceaux de poulet sont cuits retirez-les et laissez les pois chiches bien cuire. Au moment de servir, dressez les croquettes d'aubergines sur le plat de service et arrosez-les de sauce. Vous pouvez passer les morceaux de poulet à la friture pour lui donner une belle couleur. Si vous avez préparé les croquettes bien tôt, vous pouvez les préchauffer dans le four.

Pain couronne moelleux



Ingrédients :

1 tasse et demie de farine à pain
1 c. à c. de levure sèche active
½ c. à c. de sel
1 c. à c. de sucre
100 ml d'eau tiède
30 g de beurre à température ambiante

Pour badigeonner à la sortie du four :

Beurre fondu
½ c. à c. de sel
¼ c. à c. d'ail en poudre
Une pincée d'origan

Préparation :

Versez la levure dans un peu d'eau tiède (pas chaud), ajoutez le sucre, couvrez d'un film plastique et laissez mousser environ 15 min. Mélangez la farine et le sel dans un saladier. Ajoutez le beurre mou et sablez du bout des doigts. Ajoutez la levure ainsi que l'eau tiède. Pétrissez quelques minutes afin d'obtenir une pâte souple. Couvrez d'un film plastique et d'un torchon propre. Laissez lever à l'abri de l'air jusqu'à ce qu'elle double de volume. Dégazer la pâte et formez de petits boules de 50 g chacune. Laissez lever une seconde fois jusqu'à ce que les petits pains doublent de volume. Préchauffez le four à 400 F (200 C). Enfouissez les petits pains durant 12-14 min ou jusqu'à ce qu'ils soient légèrement dorés. Entre temps, faites fondre le beurre et préparez le mélange sel-ail-origan. A la sortie du four, badigeonnez les petits pains de beurre fondu à l'aide d'un pinceau de cuisine. Saupoudrez du mélange sel-ail-origan si désiré.

Croquettes de thon



Ingrédients :

500 g de pomme de terre
1 boîte de thon au naturel ou à l'huile d'olive et égoutté
50 g de fromage râpé
sel, poivre du moulin
1 œuf
Chapelure
Farine
1 c. à s. de persil ciselé

Préparation :

Laissez cuire la pomme de terre en la découpant en petits cubes pour accélérer la cuisson, en fin de cuisson, égouttez-la et réduisez-la en purée. Égouttez et écrasez le thon. ajoutez-le à la pomme de terre. Salez et poivrez. Ajoutez le persil ciselé. Façonnez des boulettes pas trop grosses. Déposez sur un assiette plate au fur et à mesure en les espaçant. Placez au frais 1 heure. Chauffez la friteuse ou une poêle. Roulez les croquettes dans de la farine, dans l'œuf battu et ensuite dans de la chapelure. Laissez frire à feu moyen sur tous les côtés. Égouttez et déposez sur du papier absorbant.

Mouskoutchou aux cacahuètes

Ingrédients

4 œufs
130 g de sucre
130 g de sirop de glucose/fructose
1 c. à c. de vanille en poudre
260 ml de lait fermenté (babeurre)
200 ml d'huile neutre
1 sachet de levure chimique
330 g de farine
2 verres de cacahuètes entières sans la peau
2 c. à s. de sucre

Décoration :

40 g de chocolat noir fondu
Cacahuètes caramélisées concassées grossièrement

Préparation :

Préchauffez le four à 160°C. Faites torréfier les cacahuètes dans le four chaud sur une plaque du four pendant 15 minutes environ, elles doivent être brun doré. Laissez-les refroidir avant de les réduire en poudre. Réservez. Augmentez le four à 180°C. Beurrez un moule à savarin et farinez-le bien. Battez les œufs avec les 130 g de sucre et la vanille jusqu'à ce que le sucre soit dissous. Ajoutez le sirop de glucose et mélangez. Ajoutez le lait fermenté et l'huile et mélangez bien. Incorporez la levure et la farine tamisée et fouettez bien le tout jusqu'à obtenir une préparation lisse et homogène. Versez la moitié de la pâte dans un autre saladier, ajoutez-lui la poudre des cacahuètes grillées et ajoutez les 2 c. à s. de sucre et mélangez bien. Versez les deux pâtes en alternance dans le moule beurré et fariné. Enfouissez pour 20 minutes environ à 180°C puis baissez la température à 160°C et poursuivez la cuisson 30 minutes. Le gâteau doit être bien gonflé et doré. Surveillez la cuisson, vérifiez si le gâteau est cuit en insérant un cure-dent, s'il ressort propre, c'est cuit. Laissez-le bien refroidir sur une grille. Puis à l'aide d'une poche à douille ou d'un cornet, faites des zig zag de chocolat noir fondu sur le mouskoutchou et parsemez de cacahuètes caramélisées concassées.

Le pardon selon l'Islam et ses bénéfices sur la santé

L'un des traits de moralité recommandé dans le Coran est le pardon : "Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants". (Coran, 7 : 199) Dans un autre verset, Dieu commande : "... Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas que Dieu vous pardonne? Et Dieu est Pardonneur et Miséricordieux !"



(Coran, 24 : 22) Ceux qui ne croient pas aux valeurs morales du Coran trouvent très difficile de pardonner aux autres, parce qu'ils sont facilement irrités par une quelconque erreur commise. Cependant, Dieu a conseillé aux croyants que le pardon est bien meilleur : "La sanction d'une mauvaise action est une mauvaise action (une peine) identique. Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Dieu..." (Coran, 42 : 40)... "Mais si vous (les) excusez, passez sur (leurs) fautes et (leur) pardonnez, sachez que Dieu est pardonneur, très miséricordieux". (Coran, 64 : 14) Il a été également révélé dans le Coran que le pardon est un trait de moralité supérieur : "Et celui qui endure et pardonne, cela en vérité, fait partie des bonnes dispositions et de la résolution dans les affaires." (Coran, 42 : 43) Pour cette raison, les croyants sont des personnes clémentes, compatissantes et tolérantes, qui, comme le révèle le Coran, "... dominent leur rage et pardonnent à autrui". (Coran, 3 : 134)

La notion du pardon chez les croyants est très différente de celle des personnes qui n'adhèrent pas à la moralité décrite dans le Coran. Bien que de nombreuses personnes puissent dire qu'elles ont pardonné à quelqu'un qui les a offensées, cela prend cependant beaucoup de temps de se libérer de la haine et de la rage dans leur cœur. Bien souvent leur comportement trahit cette colère. D'un autre côté, le pardon des croyants est sincère. Parce que les croyants savent que les êtres humains sont testés dans ce monde, et apprennent par leurs erreurs, ils sont tolérants et compatissants. De plus, les croyants sont aussi capables de pardon même s'ils ont raison, et que l'autre personne a tort.

Lorsqu'ils pardonnent, ils ne font aucune distinction entre les grandes et les petites erreurs. Une personne peut leur occasionner de sévères pertes par erreur. Cependant, les croyants savent que toute chose a lieu sous les ordres de Dieu, et conformément à une destinée spécifique, ils acceptent donc tous les événements, en ne s'y opposant jamais avec colère. La demande

de pardon comporte un grand secret Le Messenger de Allah salla l-Lahou alayhi wa sallam a dit : "Celui qui s'attache à faire l'istighfar, la demande de pardon régulièrement, Allah lui accorde une subsistance d'une voie à partir de laquelle il ne s'y attendait pas et Il le délivre de son tourment" [rapporté par At-Tabaraniyy]. Quelqu'un s'était marié et onze ans plus tard, il n'avait pas encore eu d'enfant. Lui et son épouse se sont attachés à l'istighfar ; le mois même, sa femme est tombée enceinte. Et il est arrivé la même chose à un autre.

Le Messenger de Allah salla l-Lahou alayhi wa sallama dit : "Celui qui demande le pardon en faveur des croyants et des croyantes, il lui sera inscrit pour chaque croyant et chaque croyante une bonne action" (c'est à dire du nombre des croyants que Allah taâala crée ; que ce soit au passé ou au présent. Allah taâala lui donne autant de bonnes actions qu'il y a de croyants et de croyantes). C'est un bienfait immense. Qui sait le nombre des croyants et des croyantes si ce n'est Allah. Celui qui dit cette parole facile à prononcer gagnera autant de bonnes actions qu'il y a de croyants et de croyantes. Dites : "Ô Allah pardonne à certains croyants et certaines croyantes tous leurs péchés et pardonne à certains croyants et certaines croyantes une partie de leurs péchés".

Al-Boukhari a rapporté que le Messenger de Allah QSSSL a dit "Sortira du feu quiconque a dit : il n'est de dieu que Allah en ayant dans son cœur le minimum de la foi". En tenant compte du hadith précédemment mentionné (et en tenant compte d'autres hadith qui indiquent qu'il y aura des croyants et des croyantes qui entreront en enfer), il ne nous est pas permis de demander à Allah le pardon de tous les péchés de tous les croyants et de toutes les croyantes dans l'absolu et dans leur totalité, car ceci reviendrait à demander à Allah qu'Il ne fasse entrer aucun croyant ni aucune croyante en enfer. Et ceci serait alors en contradiction avec ce que nous a rapporté le Messenger de

Allah QSSSL. D'après une récente recherche, les scientifiques américains ont établi que ceux qui sont capables de pardonner sont en bien meilleure santé, tant du point de vue mental que physique.

Dr Frederic Luskin, qui détient un doctorat en conseil et psychologie de la santé de Stanford University, et son équipe, ont étudié 259 personnes résidant à San Francisco. Les scientifiques ont invité ces personnes à participer à des séances d'une durée de six heures et demie, et avaient pour objectif d'instruire ces personnes sur la notion du pardon lors de leur conversation. Les participants ont mentionné qu'ils ont moins souffert après avoir pardonné aux personnes qui les ont blessés. La recherche a démontré que les personnes qui ont appris à pardonner se sentent beaucoup mieux, non seulement émotionnellement mais aussi physiquement. Par exemple, il a été établi qu'après cette expérience, les symptômes psychologiques et physiques comme le mal de dos, l'insomnie et le mal de l'estomac, reliés au stress, furent réduits de façon importante chez ces individus. Dans son livre, *Forgive for Good*, le docteur Frederic Luskin décrit le pardon comme étant une recette prouvée pour la santé et le bonheur. Le livre décrit comment le pardon promeut des notions positives comme l'espoir, la patience et la confiance en soi en réduisant la colère, la souffrance, la dépression et le stress.

D'après le docteur Luskin, la colère continue provoque des effets physiques observables sur l'individu. Il poursuit en disant : En ce qui concerne la colère de long terme ou la colère non résolue, ceci réinitialise le thermostat interne. Lorsque vous êtes habitués à un niveau bas de colère tout le temps, vous ne reconnaissez plus la normalité. Ceci crée une montée d'adrénaline à laquelle les personnes s'habituent. Ceci brûle le corps et rend difficile à penser de façon claire, ce qui empire ainsi la situation. De plus, le docteur Luskin a dit que lorsque le corps libère certains enzymes pendant la colère et le stress,

le cholestérol et la tension augmentent et ceci n'est pas une bonne disposition pour maintenir le corps à long terme. Un article intitulé "Pardon", publié dans le numéro de septembre-octobre 1996 de *Healing Currents Magazine*, a démontré que la colère envers un individu ou un événement occasionne des émotions négatives sur ces personnes, et nuit à la balance émotionnelle voire à leur santé physique.

Cet article décrit également que les personnes réalisent après un certain temps que la colère est une nuisance pour elles, et souhaitent réparer les dégâts de leurs relations. Ainsi, elles suivent le chemin du pardon. Il est également mentionné que, malgré tout ce qu'ils endurent, les gens ne veulent pas gaspiller les précieux moments de leur vie en colère et anxiété, et préfèrent pardonner eux-mêmes et les autres. Selon une autre étude qui engage 1.500 personnes, la dépression, le stress et la maladie mentale sont observés moins fréquemment chez les personnes religieuses.

Le Dr Herbert Benson, qui a conduit cette recherche, relie cette conclusion à la façon dont la religion encourage le pardon. Lorsque vous ne pardonnez pas, cela va vous ronger D'après un article intitulé, "Colère hostile pour votre cœur", publié dans le Harvard Gazette, la colère est extrêmement nocive pour le cœur. Ichiro Kawachi, professeur assistant de médecine, et son équipe l'ont démontré scientifiquement à l'aide de tests et de mesures diverses. A la suite de cette recherche, ils ont établi que les vieilles personnes râleuses ont trois fois plus de risques d'avoir une maladie du cœur que leurs égaux de bonne humeur. "Le triplement du risque, dit Kawachi, implique un niveau élevé de colère, une colère explosive qui inclut le fait de briser des choses et la volonté de blesser une personne dans une dispute." Les chercheurs pensent que la libération des hormones de stress, la demande accrue d'oxygène par les cellules musculaires du cœur, et la viscosité augmentée des plaquettes sanguines qui provoque des caillots, expliquent comment la colère augmente le risque d'une crise cardiaque. De plus, au moment de la colère, la pulsation augmente au-delà du niveau normal, et crée une hausse de la tension dans les artères, et donc une augmentation du risque de crise cardiaque. D'après les chercheurs, la colère et l'hostilité peuvent également déclencher la production de protéines liées à l'inflammation du sang. Le journal *Psychosomatic Medicine* suggère que l'émotion incite la production de protéines inflammatoires, qui en retour peut provoquer le durcissement des artères, et occasionner des maladies du cœur ainsi qu'un arrêt cardiaque.

BATNA

Naima Maâllem, un exemple vivant de la ténacité de la femme algérienne dans son combat contre la colonisation

Naima Maâllem, qui prit très jeune les armes pour rejoindre les rangs des moudjahidine dans les montagnes entourant la ville de Batna, jusqu'à son arrestation à Djebel Boutaleb, suivie d'atroces tortures, est un exemple vivant du courage et de la ténacité des femmes dans leur lutte contre la colonisation.

Née en 1939 à Batna, Naïma Maâllem a toujours été attirée par le travail militant et était convaincue de pouvoir aider son frère Ahmed et ses amis djounoud, qui se réunissaient secrètement dans la maison familiale dans le quartier du Stand (actuellement Emir-Abdelkader).

Elle finit par activer de manière effective au sein du groupe auquel appartenait son frère Ahmed, en débutant par des tâches d'approvisionnement en vivres puis de collecte de médicaments en compagnie de sa camarade Bariza Djouad.

A Batna-ville, Naima avait travaillé dès 1956, soit à l'âge de 17 ans -- comme elle l'a affirmé lors d'une rencontre avec l'APS à l'annexe de Batna du Musée du Moudjahid -- avec de nombreux Moudjahidine, dont Mohamed Labiod, dit El-Fidaï, Si Abdallah Redouane (Chahid), Mostefa Bakhouche (Chahid) et Mohamed "Ittissal" (surnommé ainsi du fait de sa tâche d'agent de liaison entre les maquisards). Cependant, une dénonciation contraignit Naima Maâllem à quitter Batna et à rejoindre le maquis à partir de la mechta El Biar.

Elle avait indiqué, au cours de son entretien avec l'APS, avoir pris en



charge les soins infirmiers dans les maquis de la Révolution, plus précisément dans le 4ème secteur de la 1ère région de la Wilaya I historique. Elle servit peu de temps après, en raison sa bonne connaissance de la dactylographie, en tant que secrétaire particulière du commandant de la région, Amar Aâchi, tout en gardant son arme et en participant à de nombreuses batailles et embuscades menées par les Moudjahidine.

Naima Maâllem se rappelle avec exactitude les circonstances de son arrestation à l'âge de 20 ans lors de la rude bataille de Boutaleb, livrée par l'Armée de libération nationale sous le commandement de Amar Aâchi, en juillet 1959 entre les régions du Hodna et de Barika, contre les forces d'occupation qui s'appliquaient, à cette époque, à mettre en œuvre la fameuse opération "étincelle" par laquelle la France tenta, en mobilisant une lourde logistique et des milliers d'hommes, d'asphyxier la Révolution dans le Hodna et les Aurès.

La moudjahida raconte que l'armée coloniale française, appuyée par les

forces de l'OTAN et soutenue par l'aviation et l'artillerie durant cette bataille de cinq jours, harcelait constamment les combattants de l'ALN ce qui conduisit les Moudjahidine à se réfugier dans une casemate. Certains d'entre eux, dont Amar Aâchi, Manad Hamdaoui, Mahmoud Athamna et Abdeslam Ben Badis, ont pu se faufiler hors de la zone dangereuse, tandis que Naima a été blessée et arrêtée avec les deux filles de Mennad Hamdaoui, ainsi que Larbi Ghennaï et Amar "L'Indochine" qui fut abattu par balles.

Selon Naïma Maâllem, les moments qui ont suivi leur arrestation ont été très difficiles, car les soldats français ont lâché des chiens sur eux, les ont battus et poussés avec les crosses de leurs armes, avant de les transporter en hélicoptère du Djebel Boutaleb, entre le Hodna et Barika, jusqu'à Ain Arnat, à Sétif, sans cesser de les interroger sous la torture psychologique et physique. Naïma s'est remémorée avec beaucoup d'émotion son transfert, plus tard, de la caserne de Téléghma (Mila) à Constantine où

elle a été interrogée par le Deuxième Bureau (service de renseignement) au lieu-dit "La Cité", puis son séjour à la prison de Birraria, à Alger, où elle a vécu l'enfer, enfermée dans une cellule souterraine pendant près d'un mois, ne différenciant plus le jour de la nuit, jusqu'à son transfert à la prison de Beni Messous qui fut, selon ses propos, "un peu plus douce".

Elle y demeura jusqu'à une libération accordée sous la condition d'émarger, matin et soir, dans les bureaux de l'administration coloniale. Ce n'est qu'en 1961 qu'elle put enfin revoir sa famille qui ne savait pas, durant tout ce temps, où elle se trouvait.

Naïma Maâllem avait relaté, lors de sa présence à l'annexe du Musée du Moudjahid, la reprise de ses activités aux côtés des Moudjahidine jusqu'à l'Indépendance. Elle devait poursuivre la lutte malgré les profondes cicatrices zébrant plusieurs parties de son corps du fait de la torture.

Aujourd'hui âgée et handicapée (elle a besoin en permanence d'une accompagnatrice), Naïma est le symbole de la lutte menée par la femme algérienne durant la glorieuse Révolution. Sa seule présence rappelle aux générations le lourd tribut payé par le peuple algérien, hommes et femmes, pour l'Indépendance de l'Algérie.

BLIDA

Lancement de l'installation de la 1^{re} unité du 2^e Centre national des données

La Haut-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Meriem Benmouloud, a donné le coup d'envoi de l'installation de la première unité du deuxième Centre national des données dans la wilaya de Blida, a indiqué, vendredi, un communiqué du Haut-Commissariat à la numérisation.

"Dans une autre démarche historique relative au projet de réalisation d'un Centre national algérien des services numériques", Mme Benmouloud a donné, jeudi, le coup d'envoi de l'installation de la première unité du deuxième Centre national des données à Blida", lit-on dans le communiqué.

Lors de la visite d'inspection au projet, Mme Benmouloud s'est félicitée du progrès réalisé et saisi l'occasion de sa réunion avec les cadres algériens et chinois chargés de la réalisation pour donner des instructions visant à "accélérer le rythme de travail en prévision de la réception du projet dans les délais fixés", conclut le communiqué.

SAÏDA

Installation de 7 réservoirs de gaz propane

Sept réservoirs de gaz propane ont été installés dans les communes de Doui Thabet et Aïn Lahdjar (Saïda) pour approvisionner les habitants de plusieurs villages. L'installation de ces réservoirs, d'une capacité de 1.750 kg chacun, a concerné, en février dernier, les villages de Derrâa, Bouanani et Ouled Zerrouki dans les deux communes précitées, sachant que l'opération a nécessité un financement de plus de 12 millions DA et a permis d'approvisionner 30 familles en gaz propane, un produit particulièrement demandé, notamment durant la période hiver-

nale, selon des services de la wilaya. Le wali de Saïda, Amoumène Mermouri, a supervisé la mise en service de ces réservoirs, en février dernier, lors d'une visite d'inspection des projets de développement en cours dans les deux communes, selon la même source. Il est prévu d'installer près de 80 réservoirs de gaz propane au profit de plus de 300 familles vivant dans plusieurs villages des communes de Aïn-Lahdjar, Moulay Larbi, Sidi Ahmed, Doui Thabet, et ce, durant le premier semestre de l'année en cours, a ajouté la même source. L'objectif de

l'installation de ces réservoirs de gaz propane et de l'approvisionnement des habitants des villages de la wilaya de Saïda est d'améliorer leurs conditions de vie, de favoriser leur maintien dans leurs régions d'origine et de leur permettre d'exercer leurs activités agricoles et artisanales dans de meilleures conditions, a-t-on précisé. A noter qu'environ 200 familles des communes d'Aïn Lahdjar et Doui Thabet ont bénéficié, l'année dernière, de l'approvisionnement en gaz par l'installation de 30 réservoirs de gaz propane, ajoute la même source.

AGENCE ALGÉRIENNE DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT (AAPI)

Création de pôles industriels dans plusieurs wilayas

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) ambitionne de créer des pôles industriels dans plusieurs wilayas. C'est ce qu'a indiqué le Directeur général de l'agence, Omar Rekkache, lors d'une journée d'information organisée, jeudi à Alger, par l'AAPI au profit des opérateurs économiques sur le lancement d'un pôle spécialisé dans la production de fournitures scolaires à Bordj Bou Arreridj.

Selon M. Rekkache, ces zones contribueront à la création d'une valeur ajoutée et à la diversification de l'économie nationale. L'AAPI, explique M. Rekkache, « s'attèle à présent, en coordination avec le CREA, à réunir les conditions propices pour le lancement crescendo de pôles industriels dans plusieurs wilayas, à l'instar des pôles consacrés à l'industrie du cuir et des chaussures (Médéa), à l'industrie des vêtements et du textile (Relizane), et à la fabrication des pièces de rechange et de manutention (Oran) ». Pour le même responsable, « la création de ces zones spécialisées ne signifie pas l'interdiction d'exercer ces activités ailleurs ».

Ces pôles contribueront, en effet, à « diversifier et pérenniser l'économie nationale, et constitueront une véritable aubaine pour l'établissement d'un tissu industriel homogène en mesure de répondre aux besoins nationaux pour se tourner vers l'export plus tard », a précisé M. Rekkache, selon l'agence APS, expliquant que ces zones « contribueront



également à créer une plus-value, au transfert des technologies et au renforcement des capacités industrielles à l'échelle nationale ».

Concernant le pôle industriel dédié à la production des fournitures scolaires dont la création est prévue prochainement dans la zone de « Rmail » à la wilaya de Bordj Bou Arreridj, le responsable a affirmé qu'il contribuerait à « renforcer la production locale et à réduire la facture d'importation des fournitures scolaires, qui, selon les estimations du ministère du Commerce, oscillent entre 70 et 80 millions USD par an, tout en assurant une autosuffisance nationale en la matière ».

Un pôle industriel dédié à la production des fournitures scolaires à Bordj Bou Arreridj

S'étendant sur une superficie de 8 hectares, ce pôle, poursuit le même responsable, pourra être élargi en

fonction de la réactivité des investisseurs. Ce projet, dont les assiettes foncières seront présentées la semaine prochaine sur la plateforme numérique de l'Investisseur, constitue un pilier essentiel pour garantir l'approvisionnement du marché local et fournir des fournitures scolaires à des prix abordables, ce qui soutient le pouvoir d'achat des citoyens, a indiqué M. Rekkache.

Il encouragera également de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) à s'intégrer dans la chaîne de production, que ce soit dans la fabrication des matières premières ou dans les opérations de distribution et de commercialisation, créant ainsi « une forte dynamique économique au niveau local et national dans ce secteur d'activité », a-t-il ajouté, appelant tous les opérateurs à « réussir ce projet qui ouvrira la voie à la création d'autres pôles ».

Moula a affirmé, à son tour, que ce pôle « contribuera largement à la sat-

isfaction des besoins du marché local et à la réduction de la facture d'importation, notamment au vu de la hausse des coûts de transport international des produits importés des marchés lointains, mais aussi à la consolidation de l'offre locale, tout en érigeant cette industrie en catalyseur de l'exportation ». Il a également mis en avant l'importance « de développer des programmes de formation spécialisés dans différents métiers liés à ce domaine, en vue d'assurer une main d'œuvre qualifiée, lors de la mise en service des projets ».

Le wali de Bordj Bou-Arreridj a, quant à lui, rappelé les principales caractéristiques logistiques et géographiques de la wilaya, saluant « cet important projet qui contribuera, de manière directe, à la réduction de l'importation et au transfert de la technologie ». Le wali a en outre affirmé son engagement à « accompagner tous les investisseurs qui ont adhéré à cette démarche ».

TRANSPORT MARITIME

Les ports secs mis à la disposition des entreprises portuaires pour alléger la pression

Le ministre des Transports, Saïd Sayoud, a annoncé que les ports secs fermés dans plusieurs wilayas seront mis à la disposition des entreprises portuaires afin de les exploiter, dans le but de décongestionner les ports et d'améliorer les opérations de chargement et de déchargement. Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, présidée par M. Ayoub Hammad, vice-président de l'APN, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, ainsi que de membres du gouvernement, M. Sayoud a précisé que "le président de la République a décidé de mettre les ports secs à la disposition des ports relevant de l'Etat pour leur exploitation". Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait chargé le gouverne-

ment d'élaborer une approche globale pour une nouvelle stratégie de gestion des ports, visant à réduire les délais de passage portuaire des marchandises importées. Cette décision a été prise après une étude approfondie sur la possibilité d'une réutilisation optimale des ports secs, a ajouté le ministre, indiquant que la première phase de l'opération a concerné les ports de Skikda, Béjaïa et Alger. Dans ce cadre, le ministère des Finances a délivré, le 12 février dernier, la première autorisation en faveur du port de Béjaïa pour l'exploitation du port sec de la commune de Tekstar (Bordj Bou-Arreridj) en tant que centre de dédouanement, ce qui contribuera à alléger la pression sur cette entreprise portuaire et à améliorer la fluidité du trafic commercial. Le port sec de Tekstar, qui s'étend sur une superficie

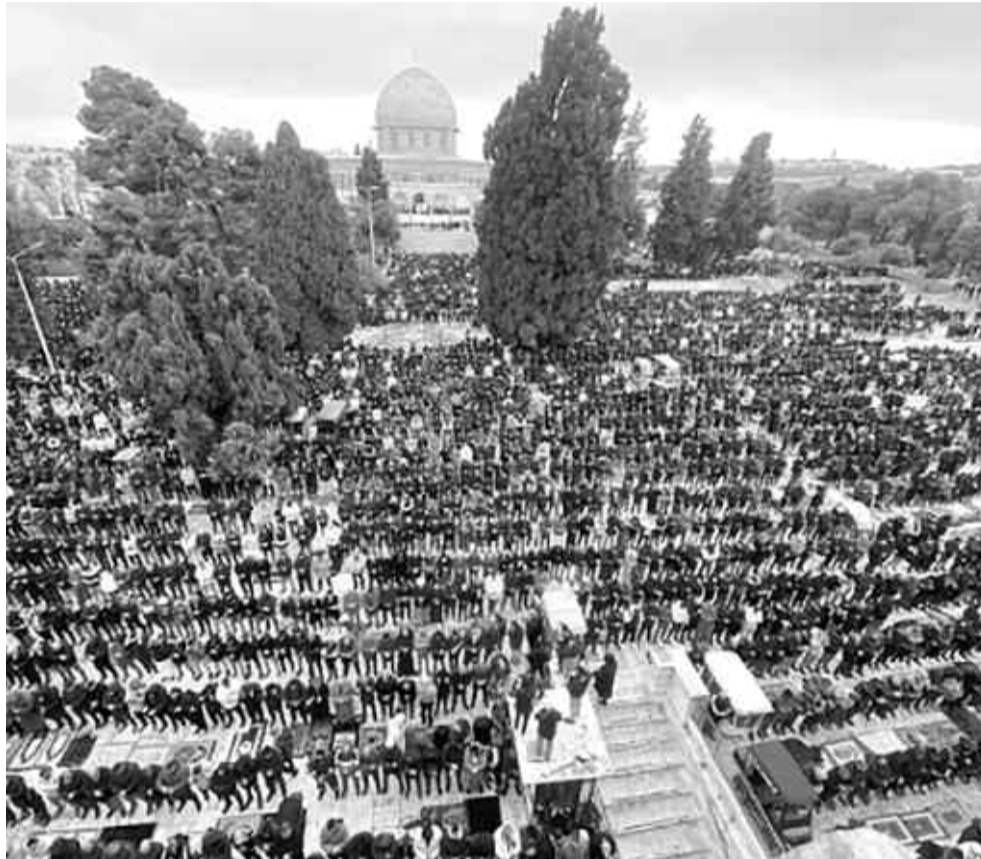
de 55 hectares et se situe à 20 km de la ville de Bordj Bou Arreridj et à 30 km de Sétif, a été équipé en matériel, outre la création de nouveaux emplois, en prévision de son inauguration "dans les prochains jours", ajoute M. Sayoud. Concernant les ports de Skikda et d'Alger, le ministre a indiqué que les services du ministère des Finances avaient donné leur accord de principe pour leur permettre d'exploiter les ports secs, en attendant l'obtention des autorisations nécessaires, avant la généralisation de l'opération à l'ensemble des ports du pays. Par ailleurs, en réponse à une question sur l'amélioration des services de transport maritime des voyageurs, le ministre a souligné que l'entrée d'opérateurs privés dans ce domaine créera une concurrence entre les compagnies, et contribuera ainsi à

l'amélioration des services fournis aux voyageurs à partir de l'été prochain. Quant aux embouteillages, M. Sayoud a insisté sur la nécessité, pour les autorités locales de revoir les plans de transport au niveau des wilayas. S'agissant de l'aéroport de Djelfa, qui s'étend sur une superficie de 553 hectares, classé parmi les aéroports à usage limité, M. Sayoud a affirmé que son projet de développement inclut la réhabilitation de la piste d'atterrissage qui accueille de petits avions, avec la possibilité de son développement à l'avenir. En décembre dernier, les autorités locales de la wilaya de Djelfa ont mis en place une commission chargée de suivre la réalisation du projet, lequel a été inscrit dans le programme complémentaire décidé par le président de la République au profit de cette wilaya.

EL-QODS OCCUPÉE

Environ 90.000 Palestiniens accomplissent la prière du vendredi à Al-Aqsa

Environ 90.000 fidèles palestiniens ont accompli la première prière du vendredi durant ce mois de Ramadhan à la mosquée Al-Aqsa, malgré les restrictions imposées par l'occupation sioniste, a indiqué le département des Waqfs islamiques à El-Qods occupée. Le département a indiqué dans un communiqué, relayé par l'agence palestinienne de presse Wafa, qu'"environ 90.000 fidèles ont accompli la prière du vendredi dans la mosquée Al-Aqsa".



Les forces d'occupation se sont largement déployées aux abords des barrages militaires menant à la mosquée bénie, empêchant un grand nombre de fidèles en provenance des gouvernorats de Cisjordanie occupée, d'y entrer, et procédant à des

contrôles approfondis de leurs cartes d'identité. S'ajoutent, des milliers de policiers sionistes déployés dans les ruelles de la vieille ville, à proximité d'Al-Aqsa et à ses portes, a ajouté la même source. Depuis le début de l'agression génocidaire contre la

bande de Ghaza et de la Cisjordanie occupée, le 7 octobre 2023, la police sioniste a fermé tous les points de contrôle autour d'El Qods-Est aux résidents de Cisjordanie. Plus tôt dans la journée, le ministère des Affaires étrangères et des Expatriés

de l'Etat de Palestine a appelé à une "véritable" intervention internationale pour garantir aux palestiniens l'accès à la mosquée Al-Aqsa, et pour permettre aux citoyens d'accomplir leurs prières et d'entrer à El Qods et de respecter ce droit humain fondamental.

SYRIE

Plus de 300.000 réfugiés syriens sont rentrés au pays depuis début décembre

Plus de 300.000 réfugiés syriens sont rentrés au pays depuis début décembre 2024, a indiqué vendredi le Haut-Commissariat de l'Onu pour les réfugiés (HCR). De plus, 900.000 Syriens déplacés internes (PDI) sont eux aussi rentrés chez eux, a précisé Céline Schmitt, porte-parole du HCR, lors d'un point de presse par visioconférence depuis Damas. Entre le 8 décembre et maintenant, « nous avons donc maintenant dépassé les 300.000

retours. En termes de personnes déplacées à l'intérieur du pays, nous sommes à près de 900.000 PDI qui sont revenus depuis la fin de novembre », a-t-elle précisé, lors du briefing régulier de l'ONU à Genève. « Donc, au total, 1,2 million de personnes sont revenues depuis début décembre », a expliqué Mme Schmitt. Près de la moitié des réfugiés rentrés au pays venaient de Turquie, selon les chiffres donnés jeudi par le président turc,

Recep Tayyip Erdogan. « Depuis le 8 décembre, plus de 133.000 Syriens sont rentrés volontairement dans leur pays. Comme la stabilité s'installe en Syrie, ce chiffre va augmenter. Nous ne forcerons personne, mais si nos frères et sœurs souhaitent rentrer, nous faciliterons ce voyage », a déclaré Erdogan. Près de 3 millions de Syriens ont cherché refuge en Turquie pendant le conflit syrien, rappelle-t-on.

EST DE LA RDC

Au moins 35 morts dans une attaque

Au moins 35 personnes ont été tuées dans l'attaque d'un village de l'est de la République démocratique du Congo (RDC), ont indiqué vendredi des sources sécuritaires et locales. L'attaque s'est déroulée dans la nuit de mercredi à jeudi dans le village de Tambi, dans le territoire de Masisi,

situé dans la province du Nord-Kivu. Une source sécuritaire a confirmé qu'au moins 35 personnes avaient été tuées dans cette attaque, des sources locales et un témoin faisant état de plus de 40 morts. Selon un responsable communautaire et une source médicale, les habitants

du village attaqué étaient revenus récemment dans la zone après avoir fui les combats opposant le M23 à l'armée de la RDC et les milices alliées. Des blessés ont été transportés vers un hôpital et « les habitants commentent à fuir la zone », a-t-elle précisé.

LIBAN

Plus de 20 frappes aériennes sionistes dans le sud du pays

Des avions de guerre sionistes ont perpétré plus de 20 frappes aériennes ciblant plusieurs régions du sud du Liban vendredi soir, ont annoncé des médias et des sources de sécurité libanais.

Selon l'Agence nationale de l'information libanaise, qui n'a donné aucune précision sur d'éventuelles victimes, l'attaque aérienne, qui a commencé à 21h15 (19h15 GMT), a ciblé des vallées et la périphérie de villes et de villages du sud du pays. Une source de sécurité libanaise a précisé que les frappes aériennes se sont déroulées pendant environ 30 minutes, touchant des zones boisées et des vallées situées dans les districts de Tyr, Nabatieh, Sidon et Jezzine, en profondeur dans le sud du Liban.

Un accord de cessez-le-feu est en vigueur depuis le 27 novembre 2024. Cependant, l'armée de l'entité sioniste continue de procéder à des frappes au Liban.

NORD DU TOGO

L'état d'urgence prolongé de 12 mois dans la région des Savanes

L'état d'urgence sécuritaire en vigueur dans la région des Savanes (Sord), qui devait prendre fin le 13 mars, a été prolongé jeudi d'une année supplémentaire, ont rapporté des médias locaux. « Les députés de la première législature ont adopté à une large majorité, à Lomé, la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire de 12 mois dans les Savanes à compter du 13 mars prochain », a indiqué l'agence togolaise de presse, ATOP.

Lors de la 2e séance plénière de sa 1re session extraordinaire, l'Assemblée nationale a donné son accord à cette nouvelle prorogation sollicitée par le gouvernement, a ajouté la même source. Le président de l'Assemblée nationale, Kodjo Sevon-Tépé Adédzé, cité par ATOP, a indiqué que cette décision, « prise en toute responsabilité, vise avant tout à garantir la sécurité des populations de cette région, confrontées à une menace persistante liée au terrorisme et à l'insécurité transfrontalière ».

Il s'agit de la quatrième prolongation depuis l'instauration de cette mesure, après celles de septembre 2022, avril 2023 et mars 2024.

COUPE ARABE PUIS CAN

Comment gérer le calendrier ?

Comme il y'a quatre ans, la Coupe Arabe de la FIFA et la Coupe d'Afrique des Nations vont se dérouler à quelques jours d'intervalle et la question d'une double participation de certains joueurs pose de nouvelles questions.

L'édition 2021 de la compétition arabe parrainée par la FIFA s'était terminée le 18 décembre par une victoire de l'Algérie, alors que la CAN au Cameroun a débuté le 9 janvier, soit 22 jours à peine entre les deux. En cette fin d'année 2025 il n'y aura que trois jours d'intervalle !

En effet la Coupe Arabe 2025 qui se déroulera toujours au Qatar aura pour dates le 1er décembre pour l'ouverture et le 18 décembre pour la finale, soit comme la précédente édition. Par contre c'est la Coupe d'Afrique des Nations qui a vu sa programmation chamboulée puisqu'elle va débiter le 21 décembre pour se terminer le 18 janvier 2026....

EN 2021 Madjid Bougherra et Djamel Belmadi avaient fait appel à pas moins de onze joueurs qui ont enchaîné les deux compétitions, avec les conséquences que l'on a connu en terme de performances durant cette fameuse CAN 2021. En tant que tenant du titre Arabe et avec le même Bougherra en sélectionneur, l'Algérie devra présen-



ter une équipe compétitive. Comme le permettent les règlements de la compétition, il peut faire appel à des joueurs comme Riyad Mahrez, Houssein Aouar, Baghdad Bounedjah, voir Saïd Benrahma qui évoluent en arabie saoudite ou au Qatar qui sont des titulaires chez Vladimir Petkovic.

Quatre compétitions pour certains joueurs

Il semble clair que le laps de temps de trois jours entre les deux compétitions exclura une double convocation et des arbitrages devront être fait entre les deux sélectionneurs. Si un Mahrez ou un Aouar seront clairement avec l'équipe A au Maroc, le débat restera ouvert pour d'autres.

Il y'a clairement des joueurs qui ont plus de chance de disputer la Coupe Arabe comme Bendebka ou encore Bedrane plutôt que la CAN mais cela dépendra sans doute d'autres paramètres.

Deux autres compétitions qui vont charger cette année 2025 devront aussi être regardées de près, la Coupe du Monde des Clubs du 15 juin au 13 juillet et le Championnat d'Afrique des Nations (CHAN) du 2 au 30 août. Des joueurs comme Youcef Belaili ou encore Mohamed-Amine Tougai sont potentiellement concernés par ces quatre compétitions !

Le pire c'est qu'après ce marathon, la saison 2025/2026 se terminera par la Coupe du Monde à 48 pays....

COUPE D'ALGÉRIE

Le match CRB - USC décalé au 12 mars

Le match de mise à jour des huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie CRB - USC décalé au 12 mars.

Initialement prévu le mardi 11 mars 2025 au stade Nelson Mandela de Baraki (Alger), le match de mise à jour des huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie, devant opposer le CR Belouizdad à l'US Chaouia, vient d'être décalé de 24 heures. Il se jouera, par conséquent, le lendemain à la même heure, soit le mercredi 12 mars 2025 à 22h. C'est en tout cas ce qu'a annoncé la Fédération algérienne de football dans un communiqué publié jeudi soir sur son site officiel, évoquant des «raisons organisationnelles». Les deux autres confrontations au programme de ces 8es de finale de l'édition 2025 de Coupe verront le MCEB accueillir l'Olympique Akbou, le 11 mars 2025 au stade Zakaria-Medjdoub d'El Bayadh, à partir de 15h30. Quant à la confrontation entre le RCK, pensionnaire de la Ligue 2 amateur et l'USMA, elle aura lieu dans la soirée (22h) au stade Mohamed Benhaddad de Kouba.



MARSEILLE-FRANCE :

De Zerbi : « Gouiri a une responsabilité en tant que 9 »

Auteur de trois buts et trois passes en cinq rencontres et quatre titularisations avec Marseille, Amine Gouiri reçoit beaucoup d'attention et commence à susciter de grandes attentes.

A la veille de la rencontre Marseille - Lens, l'entraîneur de l'OM Roberto de Zerbi qui l'a déjà comparé à Gonzalo Higuain, a encore été interrogé sur cette capacité qu'a l'attaquant algérien de devenir un grand buteur au niveau de l'argentin. Il parle d'abord des limites de cette comparaison, « C'est quelque chose que j'aimerais qu'il devienne. Évidemment, il n'est que le reflet de lui-même. Higuain est un champion absolu, tandis que Gouiri est un très bon joueur, mais il reste encore à ce niveau. Ce qu'il

faut, c'est qu'il conserve ses qualités en dehors de la surface tout en ajoutant davantage d'agressivité et d'envie lorsqu'il conclut une action.»

Puis il a insisté sur la part psychologique pour passer le cap, « Selon moi, il s'agit en grande partie d'une question mentale. Il doit bien tirer, il voit les buts et a toujours marqué beaucoup, que ce soit à Nice ou à Rennes. Il jouait à un poste différent, et aujourd'hui, il porte le numéro 9 de l'OM. Être le 9 de l'OM, c'est un honneur, un privilège, mais aussi une responsabilité : il doit marquer et faire bouger le match. Je pense que c'est un bon joueur, une personne intègre, et qu'il peut devenir un footballeur exemplaire pour l'OM »

CDM 2026

Gamouh choisi pour arbitrer en mars

L'arbitre international algérien Youcef Gamouh officiera la rencontre entre le Burundi et les Seychelles comptant pour la sixième journée des qualifications à la Coupe du monde 2026 de football (groupe F), prévue le 25 mars. Le directeur de jeu algérien sera assisté

par les Tunisiens, Aymen Ismail (premier assistant) et Youssef Jamy (2e assistant). Le quatrième arbitre est également tunisien Naimi Hosni. A l'issue de la quatrième journée de qualifications, le Burundi occupe la 3e place du groupe F avec sept points tan-

dis que les Seychelles sont lanterne rouge (0pt). La Côte d'Ivoire trône en tête du classement avec 10 unités. Pour rappel, le premier du groupe à l'issue de dix journées de compétition, se qualifiera au mondial 2026 prévu aux Etats-Unis, Canada et Mexique.



ESPRITS CRIMINELS



21h25

TMC

Un homme est victime d'un attentat à la bombe. Les inspecteurs découvrent que le coupable imite la façon de procéder d'Adrian Bale, un meurtrier actuellement en prison et qui avait été arrêté par Gideon, dont il est par ailleurs un des pires ennemis. En effet, quelques années plus tôt, le criminel avait fait exploser les bureaux de l'agent à Boston, provoquant alors la mort de tous ses collaborateurs. Gideon est contraint d'interroger à nouveau Bale pour tenter de lui arracher des informations susceptibles de l'aider.

SOIRÉE ROUGE MÉCANIQUE



21h10

CANAL+

Entourée de ses invités, Margot Laffite évoque l'arrivée de Lewis Hamilton au sein de l'écurie Ferrari. Après douze années passées chez Mercedes, le septuple champion du monde rejoint Charles Leclerc au sein de la Scuderia. A 40 ans, le pilote britannique s'offre un dernier défi : mettre un terme à l'hégémonie de Max Verstappen et tenter de remporter un huitième sacre. D'anciens pilotes de Formule 1, des chroniqueurs et des envoyés spéciaux en Italie reviennent sur ce transfert qui a animé l'intersaison en F1...

POUR L'HONNEUR



21h10

2

Trocpon-sur-Vézère et Tourtour-les-Bains, deux petits villages du Sud de la France, se livrent depuis toujours une impitoyable guerre de clocher. Symbolisée par un redoutable derby entre les deux équipes de rugby, Trocpon a incontestablement pris l'ascendant mais une arrivée inattendue de demandeurs d'asile va changer la donne et bouleverser la vie de ces deux villages.

MEURTRES EN EAUX TROUBLES



21h05

3

L'auteur de polars Sasha Fetscher reçoit des coups mortels dans son pavillon de chasse après une lecture nocturne réservée à quelques privilégiés. Parmi les convives se trouve sa maîtresse, dissimulée sous une fausse identité pour éviter une confrontation avec l'épouse de l'écrivain. Les circonstances du drame restent mystérieuses : dans son témoignage, la compagne clandestine évoque son réveil aux côtés du corps du défunt, un couteau ensanglanté à la main, sans pouvoir expliquer les événements. Les suspects potentiels abondent dans ce cercle fermé d'invités.

LA SELECTION DE MIDI LIBRE



THELMA ET LOUISE



21h00

arte

Thelma, une épouse frustrée, suit les conseils de son amie Louise et part avec elle pour un weekend entre femmes à la campagne. Sur la route, un homme essaye de violer Thelma. Louise le tue et intime à Thelma l'ordre de ne pas prévenir la police. Les deux femmes partent en cavale et tentent de rejoindre la frontière du Mexique.

FRAGMENTS DE GUERRE



21h05

5

Le conflit armé entre Israël et la Palestine frappe de plein fouet les femmes et les petites filles qui doivent trouver leur place dans cette région dévastée. À chaque nouvelle escalade de violence, leurs vies sont menacées. Cela ne veut pas dire que les femmes sont totalement passives dans ce conflit. Militantes, ambulancières ou même combattantes, ce documentaire propose de découvrir un tout un autre pan du conflit. De Gaza à la Cisjordanie, des femmes qui subissent ou alimentent la guerre se dévoilent.

ZONE INTERDITE



21h10

6

En France, trois millions de personnes souffriraient de troubles psychiatriques sévères. Quand l'un d'eux commet un crime, une question revient : aurait-on pu éviter le drame ? Les journalistes ont partagé le quotidien des soignants et malades de l'hôpital psychiatrique de Montfavet, l'un des plus grands du pays. Patrick et Axel, infirmiers, tentent d'y préparer leurs patients à retrouver une place dans la société. Mais à leur sortie, des malades, comme William, se retrouvent livrés à eux-mêmes. L'histoire de Bastien, faute de soins, illustre cette crise : en plein délire, il a tenté d'assassiner son père.

LES CREVETTES PAILLETÉES



21h05

W9

Après avoir tenu des propos homophobes, Mathias Le Goff, vice-champion du monde de natation, est condamné à entraîner Les Crevettes Pailletées, une équipe de water-polo gay, davantage motivée par la fête que par la compétition.



Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	05:42
Dohr	12:59
Asr	16:18
Maghreb	18:53
Icha	20:11

HOMMAGE AUX TRAVAILLEURS DÉCÉDÉS

AIR ALGÉRIE INAUGURE UNE FRESQUE COMMÉMORATIVE

La compagnie nationale Air Algérie a organisé, jeudi, une cérémonie d'inauguration d'une fresque commémorative au niveau de son siège social à Bab Ezzouar (Alger), en hommage à ses employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions, coïncidant avec le 22e anniversaire du crash du vol AH 6289 à l'aéroport de Tamanrasset.

La fresque porte les noms de plus de 400 employés décédés en service.

Des membres de leurs familles ont été honorés lors de la cérémonie.

La cérémonie d'inauguration a été présidée par le ministre des Transports, Saïd Sayoud, en présence du Président-directeur général (P-dg) d'Air Algérie, Hamza Benhamouda, ainsi que de cadres de la compagnie et de représentants syndicaux. Dans une déclaration à la presse, M. Sayoud a souligné la symbolique du choix de cette date pour rendre hommage aux travailleurs décédés, affirmant que cette initiative reflétait l'engagement d'Air Algérie de responsabilité sociale envers ses employés et leurs familles. Pour sa



part, M. Benhamouda a salué la présence du ministre des Transports à cet événement, la qualifiant de signe de soutien du ministère et des autorités publiques au plan de développement de la compagnie. Il a également mis en avant le rôle joué par les employés d'Air Algérie à différentes périodes pour assurer la continuité de la compagnie, réitérant son engagement à respecter les normes de sécurité les plus strictes. Le crash de l'avion du vol

AH 6289, survenu le 6 mars 2003, reste l'un des accidents les plus tragiques de l'histoire de l'aviation algérienne.

L'appareil, un Boeing 737, devait assurer la liaison Tamanrasset-Ghardaïa-Alger, avec à son bord 103 passagers, majoritairement algériens. L'accident, causé par une panne de moteur qui a pris feu au décollage, a entraîné la mort de tous les passagers à l'exception d'un seul survivant.

PROMOUVOIR LE BÉNÉVOLAT

DEUXIÈME ÉDITION DE LA CAMPAGNE «BRAVO AUX JEUNES»

Le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) a lancé la deuxième édition de la campagne nationale «Bravo aux Jeunes» afin d'encourager et de soutenir les jeunes actifs dans le volontariat, a indiqué vendredi un communiqué du Conseil.

«Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme annuel 2025/2026, notamment dans son quatrième axe stratégique relatif au renforcement des valeurs citoyennes et civiques, le CSJ poursuit son action sur le terrain en accompagnant et en encourageant les initiatives solidaires des jeunes, en particulier celles qui marquent le mois sacré de Ramadhan, à travers des actions d'entraide et de communion, à l'image de l'ouverture de restaurants pour l'Iftar», précise-t-on dans le communiqué.

Dans ce sens, «les membres du Conseil ont lancé, à travers l'ensemble des wilayas du pays, la deuxième édition de la campagne «Bravo aux Jeunes» afin d'encourager, de soutenir et de récompenser les jeunes engagés dans le bénévolat, à travers des associations, des initiatives de jeunes ou par des contributions de bienfaiteurs».

Cette initiative se veut, selon la même source, «une opportunité pour ouvrir le débat sur les principales préoccupations



et défis auxquels cette catégorie est confrontée». Pour le CSJ, ces initiatives visent à «encourager les jeunes à s'engager dans le volontariat, à insuffler un esprit de compétition et à promouvoir les valeurs de citoyenneté et de civisme».

L'édition 2024, rappelle-t-on, avait connu «un grand succès et une large adhésion des jeunes de toutes les wilayas, et s'était clôturée par l'organisation d'un déjeuner de l'Aïd El-Fitr 2024 au profit des étudiants africains poursuivant leurs études en Algérie».

ACCIDENTS DE LA ROUTE:

11 morts et 344 blessés en 48 heures

Onze (11) personnes sont décédées et 344 autres ont été blessées dans des accidents de la route enregistrés durant les dernières 48 heures à travers le pays, selon un bilan rendu public samedi par les services de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tiaret où deux enfants sont décédés et 33 autres ont été blessés, suite à une collision entre un bus de transport scolaire et un camion semi-remorque, survenue sur le chemin de wilaya (CW) N 02, dans la commune de Frenda, précise la même source.

Par ailleurs et concernant les interventions liées aux récentes intempéries, les éléments de la Protection civile de la wilaya d'El Bayadh ont repêché les corps de deux personnes noyées: un jeune de 19 ans et un enfant de 8 ans se trouvant à bord d'un camion emporté par les eaux de oued «Demerina», dans la commune de Boussemghoune, alors que l'opération de recherche d'une 3ème victime est en cours.

Les éléments de la Protection civile sont intervenus, durant la même période, pour des soins de première urgence à 15 personnes intoxiquées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et de chauffe-bain à Alger, Tébessa, Nama, M'silla, El Bayadh et Batna.

CONCOURS TAJ EL CORAN : début de la 14^e édition avec 24 candidats en lice

La 14^e édition du concours Taj El Coran a débuté, vendredi soir au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal (CIC, Alger), avec 24 candidats en lice (12 garçons et 12 filles), issus des différentes wilayas du pays.

La cérémonie d'ouverture de la 14^e édition de ce concours religieux, organisé par la chaîne TV Coran (Télévision algérienne), s'est déroulée en présence du président de l'Assemblée populaire nationale, Brahim Boughali, du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Youcef Belmehdi, du ministre de la Communication, Mohamed Meziane, et du ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou.

Ont pris part également à la cérémonie, le conseiller du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, M. Kamel Sidi Said, le recteur de Djamaâ El-Djazaïr, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, ainsi que des cheikhs, des oulémas, des imams ainsi que des scientifiques et intellectuels.

RADIO NATIONALE

Décès du journaliste Mohamed Lamsen à l'âge de 47 ans

Le journaliste de la Radio nationale, Mohamed Lamsen est décédé, vendredi à l'hôpital de Sidi Ghilès (w.Tipasa), des suites d'une longue maladie.

Le regretté a occupé le poste de directeur adjoint de la production à la chaîne I de la radio nationale où il a travaillé en tant que journaliste, pendant plus de 20 ans, à la rubrique informations.

A cet effet la Direction générale de la Communication à la présidence de la République a présenté, vendredi, ses sincères condoléances à la famille du journaliste de la Radio nationale, Mohamed Lamsen.

«C'est avec une profonde tristesse et une grande affliction que la direction générale de la Communication à la présidence de la République a appris le décès du journaliste Mohamed Lamsen qui a lutté, pendant deux longues années, dans la dignité, contre une grave maladie». «Le cœur est plein de chagrin et de douleur suite à la disparition de l'un des jeunes cadres compétents de la Radio nationale, le brillant journaliste, ancien directeur de production à la Chaîne I et militant de la cause sahraouie», lit-on dans le message.

Face à cette épreuve, «nous implorons Allah Tout-Puissant, en ce jour béni du mois sacré, d'entourer le défunt de sa Sainte miséricorde, de l'accueillir en son Vaste paradis et de prêter à ses proches, à ses amis et à ses collègues, patience et réconfort. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons»